



Secrétariat général du gouvernement
Unité de gestion du budget par objectifs

***Rapport annuel de performance de la
mission Présidence du Gouvernement
de l'année 2021***

La version arabe officielle fait foi.

Table des matières

Chapitre 1 : présentation générale

- 1- Résultats de la performance de l'année 2021
- 2- Exécution du budget de la mission pour l'année 2021

Chapitre 2 : présentation des programmes de la mission

Programme 1: Tutelle

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance
- 2- Exécution du budget du programme au titre de l'année 2021

Programme 2 : Contrôle

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance
- 2- Exécution du budget du programme au titre de l'année 2021

Programme 3 : Information, Communication et formation

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance
- 2- Exécution du budget du programme au titre de l'année 2021

Programme 4 : Pilotage et appui

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance
- 2- Exécution du budget du programme au titre de l'année 2021

Programme 5 : Gestion du secteur public

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance
- 2- Exécution du budget du programme au titre de l'année 2021

Programme 6 : Modernisation des prestations administratives

- 1- Présentation et analyse des résultats de performance
- 2- Exécution du budget du programme au titre de l'année 2021

CHAPITRE PREMIER: PRESENTATION

GENERALE DES PRINCIPALES

REALISATIONS DE LA MISSION EN

2021

1. Résultats de la performance de la mission pour 2021:

La vision stratégique de la présidence du gouvernement est fondée, d'un côté, sur l'amélioration des mécanismes de la bonne gouvernance et la réforme de l'administration en vue de rationaliser la gestion des deniers publics et de fournir les meilleures prestations au citoyen, et d'un autre côté sur la gouvernance des établissements et des entreprises publiques pour garantir leur pérennité et rationaliser la gestion des ressources naturelles afin d'atteindre un développement durable et équitable entre les différentes catégories sociales.

La présidence du gouvernement veille à mettre en œuvre la politique publique de l'Etat conformément aux orientations et aux choix déterminés par le Président de la République (article 111 de la constitution), garantir le fonctionnement régulier des services publics et gérer les rouages administratifs pour exécuter un ensemble des stratégies nationales en relation avec le champs d'intervention du la fonction exécutive et les politiques économiques et sociales de l'Etat dans une approche garantissant l'égalité des chances entre les genres.

La mission de la présidence du gouvernement se charge de réaliser les choix nationaux et de la mise en application des stratégies, notamment dans les domaines suivants :

- **L'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques en partenariat avec le secteur privé** en tant que forme contractuelle pour la réalisation de projets conformément aux dispositions de la loi n° 2015-49 du 27 novembre 2015 relative aux contrats de partenariat public-privé. Le mécanisme de partenariat a contribué efficacement à la réalisation d'une économie durable, à l'amélioration de la productivité des structures administratives, au développement des services mis à la disposition des investisseurs et à l'accélération de la mise en œuvre d'un mécanisme intégré d'investissement.

Le partenariat avec le secteur privé permet d'échanger des expériences et d'établir de meilleurs critères de sélection des projets, d'accroître les ressources financières

disponibles et d'améliorer le suivi grâce aux d'indicateurs pertinents qui peuvent être évalués périodiquement.

- **La gouvernance des entreprises et des établissements publics** : Il s'agit de la refonte du système de gouvernance des entreprises publiques afin de redéfinir le rôle de l'État actionnaire par la mise en place d'une structure unifiée pour la gestion des établissements publics, la formulation de la stratégie et le développement d'un système de gouvernance interne pour améliorer sa performance, atteindre un haut niveau de transparence et de redevabilité et responsabiliser le conseil d'administration.

La stratégie de gouvernance inclut également le secteur de médias publics, qui rencontrent d'importantes difficultés dû à un environnement pluraliste et diversifié dont la concurrence s'intensifie, les progrès technologiques s'accélèrent et les comportements des utilisateurs évoluent en conséquence.

- **La rationalisation de la gestion des ressources naturelles** notamment par le développement de l'économie bleue et la gouvernance des potentiels et des ressources dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée en 1992 lors du Sommet de la Terre, afin de profiter des opportunités offertes par le littoral tunisien dans le domaine de l'emploi et des possibilités d'investissement dans plusieurs secteurs tels que l'énergie, les mines et la pêche. La rationalisation de la gestion des ressources naturelles nécessite également la réduction des risques environnementaux liées à la rareté des ressources et des comportements à risques afin de lutter contre le changement climatique et la préservation de l'équilibre entre la croissance économique et la protection de l'environnement.
- **La lutte contre le terrorisme et le crime organisé** conformément aux dispositions de la loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent portant création de la commission nationale de lutte contre le terrorisme auprès de la présidence du gouvernement (chapitre 66) qui a pour mission de définir et de publier les lignes

directrices pour prévenir le terrorisme et aider à l'élaboration des programmes et de politiques visant à lutter contre le crime organisé.

- **Suivi des procédures d'autorisation** pour la création de réseaux d'associations et d'organisations nationales et étrangères conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-88 portant sur l'organisation des associations et pour la création des partis politiques conformément au disposition du décret-loi n° 2011-87 organisant les partis politiques. A cela s'ajoute le soutien des composantes de la société civile qui contribuent à la rationalisation du processus de développement.
- **L'aboutissement du processus de la justice transitionnelle** et la préservation de la mémoire nationale par la mise en place d'une structure compétente dont la mission est d'assurer le suivi des dossiers de résistants, des martyrs et des blessés de la révolution et des actes terroristes, conformément au décret gouvernemental n° 2016-338 du 9 mars 2016 portant création et fixation des attributions du Comité général des résistants et blessés de la révolution et des actes terroristes qui consiste à la création du « comité général des martyrs et blessés de la révolution et des actes terroristes » qui s'engage à prendre les mesures nécessaires pour étudier leurs dossiers, préserver la mémoire, inculquer et diffuser les valeurs de citoyenneté et fournir l'appui nécessaire aux familles des victimes des actes terroristes.
- **La modernisation de l'administration et de la fonction publique** dans le cadre d'une approche fondée sur les principes de gouvernance en vue d'atteindre l'efficience, l'efficacité, l'intégrité et la transparence des prestations administratives, la simplification des procédures, la numérisation, l'optimisation du potentiel humain et matériel et le développement des mécanismes juridiques et techniques du système de gestion des ressources humaines.

Les axes stratégiques de la présidence gouvernementale sont:

Axe stratégique 1 : Développer la tutelle, coordonner l'activité gouvernementale avec les diverses parties et élaborer et mettre en œuvre les lois et les textes d'application.

Axe stratégique 2 : Relever les défis de la modernisation administrative en favorisant une culture de performance dans la gestion publique et la rationalisation des ressources. La mission de la présidence du gouvernement comprend cinq programmes opérationnels et le programme de pilotage et appui, qui se caractérise par son aspect transversal:

- Programme Tutelle
- Programme Contrôle
- Programme Information, communication et formation
- Programme Gestion dans le secteur public
- Programme Modernisation des prestations administratives
- Programme Pilotage et appui

La présidence du gouvernement veille à mettre en œuvre un ensemble d'objectifs stratégiques grâce à un nombre de projets et de plans opérationnels qui touchent tous les domaines d'intervention du pouvoir exécutif. La mission de la présidence du gouvernement a réussi malgré les difficultés rencontrées durant l'année 2021 à atteindre un certain nombre d'objectifs. Les réalisations de la mission sont les suivantes :

- Diffuser la circulaire 2021-3 daté du 24 février 2021 portant sur la nécessité d'une demande d'un extrait du Registre National des Entreprises (RNE) dans toutes les transactions avec les opérateurs économiques et la facilitation des processus d'inscription par la mise à la disposition des usagers, une plateforme qui leur permet de créer leurs propres comptes et inscrire les entreprises à distance. Le RNE propose à ses usagers une réduction de 50% des frais d'inscription par le biais de cette interface et un traitement de dossiers dans une période n'excédant pas à 24 heures.

Des guichets uniques relevant du RNE sont installés dans les locaux régionaux de l'agence de promotion de l'industrie et de l'innovation qui ont contribué également à la croissance du nombre des inscrits atteignant 35.845 inscriptions en 2021.

Ces mesures ont un impact positif sur la réduction de l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et aident à intégrer

l'économie informelle dans la sphère du marché réglementé et renforcent le processus de prise de décision.

- Doter les organes de contrôle des moyens de travail (PC portable) et des ressources humaines (recrutement) nécessaires pour exécuter les missions de contrôle des actes de gestion administrative et financière et améliorer leur efficacité afin de garantir la transparence, l'efficacité de la gestion des deniers publics et la réalisation des objectifs et des politiques publiques. Ces mesures ont permis d'accroître le nombre de missions de contrôle des actes de gestion administrative et financière réalisés dans les administrations publiques, les entreprises et les établissements publics de 120 missions au cours de l'année 2020 à 150 missions durant l'année 2021.
- Assurer l'actualisation régulière des informations sur l'activité gouvernementale et le développement du contenu numérique du site officiel du portail de la présidence du gouvernement. Cela a permis d'augmenter le nombre des visiteurs du portail de la présidence du gouvernement de 158% atteignant ainsi 363.837 visiteurs en 2021 et dépassant les prévisions relatives à la même année malgré la suspension de l'activité gouvernementale pendant plus de 2 mois à partir de 25 juillet 2021. En effet la mission a réussi à fidéliser les citoyens et les satisfaire grâce à sa réactivité en répondant à leurs besoins en matière d'information sur la politique nationale, le suivi de l'activité gouvernementale et la diffusion de données actualisées et fiables.
- Entamer le programme de redéploiement des agents et d'encouragement de la mobilité au profit des collectivités locales dès le 21 avril 2021, dans le cadre de la mise en application du décret 2020-315 du 19 mai 2020 relatif à la mobilité fonctionnelle des agents publics au profit des collectivités locales afin d'améliorer la gestion des entreprises et des établissements publics et la déclinaison des stratégies d'appui au processus de décentralisation conformément aux directives et principes mentionnés dans le code des collectivités locales.
- Simplifier les procédures au profit des investisseurs et des établissements économiques en les exemptant de soumettre environ 38 documents administratifs

conformément au décret-loi n°2020-31 du chef du gouvernement du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique des données entre les structures et leurs usagers et entre les structures et la promotion de l'initiative et de l'investissement. Ces mesures concernent cinq (05) Ministères (agriculture, ressources en eau, pêche, affaires sociales, affaires locales et environnement, technologies de la communication, tourisme) dans le cadre de la stratégie de modernisation des prestations administratives.

- Plus d'un demi-million de documents en possession de l'Archive nationale ont été numérisés dans le cadre d'un processus de numérisation de la série de documents historiques. Une augmentation de la fréquence des échanges de documents par le biais du système de gestion du courrier électronique est également notée et ce dans le cadre de la mise en application de la circulaire 2021-13 concernant l'utilisation du système national de gestion électronique des courriers. Tous les documents disponibles ou délivrés par les structures publiques seront également inclus dans la liste des documents qui sont sujets d'échange électronique d'informations et de données.
- « Le Prix national du renouveau administratif » a été décerné afin d'améliorer la qualité des prestations administratives en encourageant, consolidant et diffusant l'initiative et l'innovation dans l'administration dans les domaines identifiés par la circulaire n° 2021-09 du 12 mai 2021.
- Dans le cadre d'un projet pilote des maisons de services communautaires visant à simplifier et à rapprocher les prestations administratives au citoyen, 4 espaces appelés "Espace Citoyen" sont inaugurés dans les communautés de Ethahiba à Tataouine, Bargou et Makthar à Siliana et Ezzarat à Gabes.

1- Résultats de l'exécution du budget de la mission au titre de l'année 2021

Les dépenses de la mission de la présidence du gouvernement durant l'année 2021 sont estimées à 233.214 MD alors que les crédits d'engagement s'élèvent à 238.586 MD.

Quant au taux de réalisation, la mission a atteint 98% réparti comme suit : crédit de rémunération 99%, crédits de fonctionnement 96%, crédits d'intervention 98% et crédits d'investissement 80%.

Tableau 1:

Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de Rémunération	Engagement	167,305	165,414	- 1,891	% 99
	Paiement	167,305	165,414	- 1,891	%99
Dépenses de fonctionnement	Engagement	17,647	17,008	- 638	% 96
	Paiement	17,647	17,008	- 638	% 96
Dépenses d'Intervention	Engagement	49,402	48,326	- 1,076	% 98
	Paiement	49,402	48,304	- 1,098	% 98
Dépenses d'investissement	Engagement	4,233	4,402	0.169	% 104
	Paiement	3,096	2,488	- 0.608	% 80
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	% 0
	Paiement	0	0	0	% 0
Total Hors ressources propres des établissements publics	Engagement	238,586	235,151	- 3,435	%99
	Paiement	237,449	233,214	- 4,235	%98

Tableau 2 :

Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Répartition par programme

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Tutelle	Engagement	22.707	21.115	- 1.592	92.99
	Paiement	22.707	21.108	-1.599	92.99
Contrôle	Engagement	50.632	48.973	-1.659	96.72
	Paiement	50.632	48.873	- 1.759	96.53
Presse, communication et formation	Engagement	87.507	87.474	-33	99.96
	Paiement	87.507	87.453	- 54	99.94
Gestion dans le secteur public	Engagement	63.755	63.329	- 426	99.33
	Paiement	62.270	60.968	- 1.302	97.91
Modernisation des services administratifs	Engagement	13.866	13.410	- 456	96.71
	Paiement	13.866	13.495	- 371	97.32
Pilotage et Appui	Engagement	1.614	1.350	- 264	83.62
	Paiement	1.614	1.350	- 264	83.62
Total Hors ressources propres des établissements publics	Engagement	240.081	235.651	-4.430	98.15
	Paiement	238.596	233.247	-5.349	97.75

Tous les programmes de la mission ont réalisé des écarts négatifs par rapport aux prévisions, enregistrant ainsi -4430 MD pour les crédits d'engagement et -5349 MD pour les crédits de paiement, ventilés par programmes, comme suit:

- Programme Tutelle a enregistré un écart négatif aux niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de -1599 MD pour les crédits de paiement à cause de l'interruption du fonctionnement de certaines instances (Instance nationale de

lutte contre la corruption (INLUCC) et L'Instance provisoire chargée du contrôle de la constitutionnalité des projets de loi (IPCCPL)), après le 25 juillet 2021.

- Programme Contrôle a enregistré un écart négatif au niveau des réalisations par rapport aux prévisions à raison de -1 759 MD pour les crédits de paiement. Cela est dû à la répercussion financière des recrutements envisagés dont les procédures sont en cours de finalisation.

Chapitre 2 : Présentation des Programmes de la mission

Programme 1 : La Tutelle

**Responsable du programme:
Mr Mlaouah Ammar**

Date de nomination: 30 mai 2022

1 – ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Le programme de Tutelle veille à :

- Renforcer la transparence et l'efficacité dans le domaine de la diffusion de l'information,
- Développer la gouvernance de la gestion publique par la rationalisation et la modernisation de la tutelle sur les entreprises et les établissements publics,
- Renforcer la protection des droits et libertés en améliorant la qualité de la législation et des mécanismes d'exécution;
- Soutenir le processus démocratique et le pluralisme partisan et associatif,
- Développer le rôle des instances indépendantes publiques dans leurs domaines de compétences,
- Favoriser le dialogue et la communication entre le Gouvernement, les instances constitutionnelles et la société civile.

Le programme Tutelle est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines de l'édition juridique et du suivi de la bonne gestion et du développement des entreprises et établissements publics. Le programme vise également à assurer la continuité des travaux des instances publiques indépendantes en fonction de leurs domaines de compétence et de l'objectif de leur création.

Le plan d'action du programme Tutelle repose sur les axes stratégiques suivants:

Axe stratégique 1 : légiférer et diffuser les lois et les textes d'application et assurer leur mise en œuvre.

Axe stratégique 2 : Veiller à la bonne gouvernance des entreprises et des établissements publics.

Le programme Tutelle a deux objectifs stratégiques :

1. Améliorer la production et la diffusion de l'information,
2. Développer la gouvernance des entreprises et établissements publics.

Objectif stratégique 1.1 : Améliorer la production et la diffusion de l'information

L'objectif est d'établir la politique de l'État tunisien en matière de mise en réseau des bases de données publiques en vue d'adopter l'identifiant fiscal comme identifiant unique de l'établissement dès sa création jusqu'à sa disparition, afin de lutter contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de pousser les acteurs de l'économie informelle à intégrer l'économie règlementée.

Dans ce contexte, le Registre national des entreprises gère et conserve la base de données, des informations et de documents qui concernent les personnes physiques et morales et les entités juridiques en activité dans les domaines économique et associatif afin de les mettre à la disposition du public et des structures étatiques concernées.

L'évolution du nombre des inscrits dans la plateforme du Registre national des entreprises montre l'efficacité des mesures adoptées et mentionnées ci-dessous.

Indicateur 1.1.1 Évolution du nombre des inscrits dans le registre national des entreprises							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Réalisations en 2021 par rapport aux prévisions de 2021	Valeur cible	année
Nombre	32655	34816	33000	35845	%108.53	41000	2023

Cet indicateur permet à l'État de restructurer davantage l'économie nationale, d'intégrer tous ses intervenants en exhortant les acteurs économiques à s'inscrire dans le RNE et à actualiser leurs données juridiques et financières annuelles. Ces informations permettent de refléter la situation des entreprises afin d'aider l'État, les établissements

financiers, les justiciables, les investisseurs étrangers et les organismes internationaux à prendre les décisions adéquates, à réduire les risques, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Nous constatons que les réalisations ont dépassé les prévisions fixées à 33 000 nouveaux inscrits, alors que les réalisations ont atteint 35 845 inscrits, soit plus de 108 %, en raison d'une amélioration relative de la conjoncture économique à la suite de la régression des effets de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus, surtout au second semestre de l'année 2021.

Le Registre national des entreprises veille à :

- Développer de nouveaux services destinés aux acteurs économiques, en particulier les établissements financiers,
- Etablir un mécanisme d'inscription à distance pour les contrats d'hypothèque et de leasing.
- Elaborer un système de numérisation des documents pour compiler les données juridiques et économiques de plus de 428000 institutions non déclarées.

Objectif stratégique 1.2 : Développer la gouvernance des entreprises et des établissements publics

Cet objectif vise à améliorer la performance et la gouvernance des entreprises et des établissements publics en renforçant la transparence et la redevabilité par le biais d'un système de gouvernance intégrale pour améliorer leurs situations financières, promouvoir leurs productivités, assurer leurs durabilités et stabilités et soutenir leurs partenariats avec le secteur privé.

Indicateur 1.2.1 : Évolution des partenaires du secteur privé							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Réalisations en 2021 par rapport aux prévisions de 2021	Valeur cible	année
nombre	35	36	42	42	%100	55	2023

Cet indicateur concerne le développement et la gouvernance des entreprises et des établissements publics en améliorant leurs compétitives pour contribuer au développement de l'économie nationale.

Malgré la simplification des procédures régissant les contrats de concession, de manière générale, relatifs aux micro-projets, l'application des nouvelles dispositions prévues dans la loi n° 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement qui a défini les micro-projets et les procédures simplifiées y afférentes et l'abrogation du décret présidentiel n°2010-3437 du 28 décembre 2010, portant fixation des critères de classification des concessions d'intérêt national, vient compléter le dispositif juridique y afférent, nous notons dans le tableau ci-dessus une stabilisation du nombre de partenariats en 2021 qui s'explique par les difficultés économiques et les contraintes sanitaires liées à la propagation du Coronavirus. Ce cadre a exigé la promulgation du décret-loi n° 2020-24 du 28 mai 2020 portant fixation des dispositions particulières relatives aux cas de prorogation des contrats de concessions ratifié par la loi n° 2021-9 du 1er mars 2021, qui vise principalement à atténuer les répercussions de la situation épidémiologique du COVID-19 sur l'équilibre financier de nombreux contrats de concessions dans divers secteurs.

Il convient de noter que le domaine des partenariats public-privé présente plusieurs difficultés citées ci-dessous:

- la diversité des intervenants dans la gouvernance des projets de partenariat et le manque de coordination,
- l'absence d'un système d'information exhaustif pour collecter et analyser les données inhérentes aux contrats de partenariat et de concession,
- le manque de connaissances du secteur financier au sujet des projets de partenariat, qui se traduit par l'hésitation des banques à soutenir les investisseurs, des longues périodes de préparation des études et des étapes préparatoires des projets de partenariat et des retards dans les traitements de dossiers,
- l'absence de référentiel et de vision pour identifier les besoins

- le manque d'identification des projets prioritaires et d'évaluation des projets réalisés afin de l'exploiter pour le développement et la planification de nouveaux projets,
- l'insuffisance des investissements, notamment dans les régions internes et l'absence d'un environnement approprié incitant les investissements privés.

Dans le but d'accélérer le rythme de réalisation des projets et de soutenir le partenariat public-privé, des mesures suivantes seront prises:

- Création du Fonds d'appui au partenariat public-privé pour l'attribution et le développement de partenariats par le biais de financement des études et des prestations d'appui (experts et bureaux d'étude);
- Renforcement de la contribution de la caisse des dépôts et consignations au financement de projets de partenariat en coordination avec l'Instance générale de partenariat public-privé;
- Renforcement du rôle stratégique du Conseil et élaboration d'une politique publique et une vision stratégique claire;
- Etablissement des mécanismes permanents de coordination et de dialogue avec les divers intervenants dans le processus de partenariat;
- Clarification des cadres réglementaires touchant le partenariat public-privé et favoriser la transparence et l'accès aux données y afférentes;
- La révision du système fiscal pour tenir compte de la spécificité des contrats de partenariat et des concessions ou établir un système fiscal spécial;
- L'utilisation des canaux de communication numériques, la documentation électronique et la réduction de l'usage de papier;

Dans le cadre de la complémentarité avec les mesures susmentionnées, il est recommandé de:

- Établir un système d'information dédié aux partenariats qui permet un suivi et un contrôle minutieux et permanent pour la mise en œuvre des projets et une meilleure gestion des conflits et des impayés.
- Assurer la mise en application du décret n° 2013-4631 du 18 novembre 2013 modifiant et complétant le décret n° 2010-1753 du 19 juillet 2010, fixant les

- conditions et procédures d'octroi des concessions en matière de transmission de rapports annuels de gestion de concession en faisant recours à des mécanismes de stimulation ou de dissuasion et en publiant un modèle unifié de rapport,
- Permettre aux organismes chargés de l'élaboration des rapports d'accéder au système statistique national, en particulier aux Big Data de projets de partenariats (valeurs ajoutées, ressources humaines...);
 - Mettre en place des mécanismes de financement pour l'appui, l'élaboration et le suivi de contrats de concession et de partenariats;
 - Renforcer la contribution de la caisse de dépôts et consignations au financement de projets de partenariat en coordination avec l'instance générale de partenariat public-privé;
 - Encourager les banques tunisiennes à proposer des solutions de financement à long terme adaptées à la durée des projets de partenariat.

2- Exécution du budget du programme

Les dépenses du programme Tutelle sont de 21,108 MD, tandis que les crédits alloués pour 2021 s'élèvent à 22,707 MD sans tenir compte des ressources propres des établissements publics. Dans l'ensemble, le taux de consommation de crédits est de 92,96 %. Les dépenses de rémunération sont de 88,61 % quant aux dépenses d'investissement, le taux de réalisation est nul.

Ces dépenses sont ventilées dans les tableaux suivants :

Tableau 1:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions (Répartition par nature de la dépense)

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	5.581	4.946	-636	88.61%
	Paiement	5.581	4.946	-636	88.61%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	4,601	4,601	0	100%
	Paiement	4,601	4,593	-7	99.84%
Dépenses d'Intervention	Engagement	12.475	4.593	-7	92.74%
	Paiement	12.475	11,569	-906	92.74%
Dépenses d'investissement	Engagement	50	0.000	-50	0.00%
	Paiement	50	0.000	-50	0.00%
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0
	Paiement	0	0	0	0
Total Hors ressources propres	Engagement	22.707	21.115	1.592-	92.99%
	Paiement	22.707	21.108	1.599-	92.96%

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programme et activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LF compl 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				Montant	%
Tutelle	Activité 1 : Suivre, corriger et publier les textes juridiques.	1.459	1.401	-58	92.96%
	Activités 2 : Créer et contrôler l'activité des associations	706	706	0.000	%100
	Activité 3 : Elaborer et évaluer les dossiers de privatisation des entreprises publiques	615	615	0.000	%100
	Activité 4 : Suivre la productivité et la gouvernance des entreprises publiques	3.872	3.864	7-	99.81%
	Activité 5 : Suivre les dossiers relatifs à la société civile et aux instances publiques indépendantes	1.399	1.397	1-	99,92%
	Activité 6 : Octroyer des subventions au profit des instances publiques indépendantes	14.657	13.124	1533-	89.54%
	Total	22.707	21.108	-1.599	%92.96

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les crédits de paiement pour le programme Tutelle sont estimés à 22.707 MD. Le montant liquidé est de 21.108 MD à raison de 92.96%, ce taux est acceptable compte tenu des circonstances difficiles à cause de l'application du protocole sanitaire et la suspension de l'activité du gouvernement à partir du 25 juillet 2021 durant deux mois qui a influencé le fonctionnement régulier de certains organismes (l'instance nationale de lutte contre la corruption et l'instance provisoire du contrôle de la constitutionnalité des projets des lois).

Programme 2 : Le Contrôle

**Responsable du programme:
Madame Kaouthar Ben Said
Ep Neji**

**Date de nomination: 30 octobre
2020**

1 – ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Ce programme veille, d'une part à la bonne gouvernance administrative et financière des ressources de l'Etat, d'autre part au bon fonctionnement dans les administrations, les établissements et les entreprises publics; à travers les organes de contrôle administratif et judiciaire exercé par le tribunal administratif afin de concrétiser les axes stratégiques de la mission de la présidence du gouvernement en lien avec les attributions du programme. Ces attributions concernent :

- Le contrôle administratif sur les actes de gestion des administrations, des entreprises et des établissements publics, sur les actes de gestion relatifs aux dépenses et aux achats publics,
- Le contrôle judiciaire exercé par le tribunal administratif
- Le suivi et l'audit des contrats de partenariat public-privé.

Objectif stratégique 1 – 2 : Promouvoir le service judiciaire administratif

L'objectif du programme "contrôle" vise à garantir l'efficacité du système judiciaire administratif en le dotant des ressources financières et humaines et de tous les moyens de travail nécessaires. Il vise également à rapprocher le service judiciaire administratif au citoyen afin d'accomplir au mieux la mission du service public et d'obtenir satisfaction des justiciables.

L'objectif a été relativement atteint grâce aux deux indicateurs :

- Délai moyen de règlement des affaires en phase de première instance: 77 % de la valeur estimée a été atteinte en 2021.

- Taux des textes examinés en moins de deux mois: 33 % de la valeur estimée a été atteinte en 2021.

Indicateur 2.1.1 : Délai moyen de règlement des affaires en phase de première instance							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021(2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	24 mois	18 mois	32 mois	Un retard de 77% par rapport à la valeur estimée	9 mois	2023

Le délai moyen de règlement des affaires en phase de première instance est de 32 mois, alors que ce délai devait être réduit à 18 mois, sachant que ce taux était de 24 mois en 2020.

L'écart entre les prévisions et les réalisations s'explique par des raisons externes et internes :

Raisons externes :

- l'interruption des activités du tribunal administratif en 2021 pendant une période de trois mois à cause de la pandémie.
- l'interruption des activités du tribunal administratif pendant deux semaines au début de 2021 à cause d'une grève des magistrats.

Raisons internes :

Les procédures administratives sont lentes, étant donné que l'enquête sur les affaires administratives se fait par écrit et exige que la requête soit renvoyée aux structures concernées et que leurs réponses soient attendues pour être renvoyée aux justiciables. Souvent, l'administration tarde à répondre dépassant ainsi les délais impartis par le Tribunal administratif et l'obligeant à envoyer des rappels, ce qui engendre une prolongation des délais de règlement des affaires.

D'autre part, dans de nombreux cas, le Tribunal fait appel aux compétences des experts dans diverses disciplines techniques pour préparer des rapports sur les affaires pendantes. Ce processus peut prendre plus d'un an dans certains cas, d'autant plus que les procédures exigent la nomination de trois experts dans les cas auxquels l'État est partie, qui doivent formuler un avis commun sur le dossier qui leur est soumis.

Le juge pourrait remplacer un expert dans le cas de retard ou de réticence qui engendre une prolongation excessive des délais de règlement des affaires.

Ces procédures sont prédéfinies dans la loi n° 72-40 du 1 juin 1972 relative au Tribunal Administratif et ne peuvent être enfreintes sans une révision du texte. Le Tribunal administratif a essayé d'éviter ces contraintes procédurales qui nuisent à la réduction de délai moyen de règlement des affaires par la préparation d'un projet de code de la Justice Administrative, depuis 2021 et qui comprend des dispositions procédurales permettant de limiter les délais, il est désormais en attente de promulgation et de publication.

Cela s'ajoute au nombre élevé d'affaires dans les différentes chambres et à son évolution annuelle. Le nombre d'affaires reçues par les Chambres de première instance du Tribunal administratif en 2020 s'élève à 2163, soit en moyenne 120 affaires par Chambre et 40 affaires par juge, sans tenir compte de l'inventaire des affaires engagées avant 2020, soit une augmentation de 1 613 affaires, de 100 affaires par chambre et de 30 affaires par juge.

Le premier Président du Tribunal administratif, à l'occasion de l'inauguration de l'année judiciaire en cours 2022-2023, a annoncé une série de mesures visant à éliminer l'inventaire des anciennes affaires (les 3000 affaires déposées avant décembre 2016) avant la fin de 2022.

Indicateur 2 – 1-1 : Taux des textes examinés en moins de deux mois (consultatif)							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 par rapport aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	50%	60%	33%	-45%	80%	2023

Le pourcentage de dossiers de consultation examinés en moins de deux mois est estimé à 60 % selon les prévisions de l'année 2021, alors que le pourcentage atteint durant la même année est 33 %. Cet écart négatif est due à l'interruption des activités des chambres consultatives à maintes reprises à l'occasion de chaque remaniement gouvernemental, car le nouveau gouvernement a besoin d'une période pouvant s'étaler

sur 3 mois pour examiner les projets d'arrêtés et les projets entrepris par le tribunal suite à la demande du gouvernement précédent. Le nombre de consultations obligatoires et spéciales varie selon la période et la fréquence des travaux réglementaires du gouvernement.

En ce qui concerne les motifs internes, la durée de traitement des consultations varie d'un dossier à l'autre selon leurs degrés de complexité.

L'examen des consultations peut également ne pas être soumis à l'ordre chronologique de leur réception, étant donné que les services du conseiller juridique et de législation du gouvernement incitent souvent la Cour à examiner instamment certains dossiers de consultation, en raison des contraintes temporelles incluses dans les traités et accords internationaux ou aux obligations internes du gouvernement, provoquant un décalage entre les durées d'examen des dossiers de consultations et affectant les statistiques fournies.

En effet, l'utilisation de la plateforme de messagerie électronique entre le Tribunal administratif et les structures de la présidence du gouvernement a réduit les délais de délibération sur les projets d'avis et les adopter avant leur transmission.

Objectif stratégique 2.2 : Efficacité du contrôle sur les actes de gestion

Cet objectif stratégique du programme « Contrôle » vise à assurer l'efficacité des organismes de contrôle administratif et financier, en leur permettant d'exercer les fonctions de contrôle concomitant sur les actes de gestion administrative et financière menés par diverses administrations publiques et les entreprises et les établissements publics afin de garantir la transparence et l'exploitation efficace des deniers publics.

L'objectif a été atteint grâce à deux indicateurs :

- **Nombre de missions de contrôle réalisées:** 100 % de la valeur prévue de cet indicateur a été atteinte pour l'année 2021.
- **Taux de réponse de l'administration aux propositions des organes de contrôle:** 100 % de la valeur prévue de cet indicateur a été atteinte pour l'année 2021.

Indicateur 2-2-1 : Nombre de missions de contrôle réalisées :

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 par rapport aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	-	120	150	150	100%	200	2023

Une valeur de 100 % a été atteinte pour cet indicateur en 2021.

Indicateur 2-2-2 : Taux de réponse de l'administration aux propositions des organes de contrôle

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 par rapport aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	60%	70%	70%	100%	80%	2023

Une valeur de 100 % a été atteinte pour cet indicateur en 2021.

2- Exécution du budget du programme

Les dépenses du programme « Contrôle » en 2021 étaient de 48.835 MD, alors que le budget alloué était de 50,632 MD, avec un taux de réalisation global satisfaisant de 97%.

Ci-dessous les taux de réalisations par nature de dépenses :

- les dépenses de rémunération étaient de 96,51% %,
- les dépenses de fonctionnement étaient de 100 %,
- les dépenses d'intervention étaient de 100 %
- les dépenses d'investissement, étaient de 75.27 %.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau suivant :

Tableau 1:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Paiement	48.030	46.355	-1.674	%96.51
	Engagement	48.030	46.317	-1.713	%96.43
Dépenses de fonctionnement	Paiement	2.100	2100	0	%100
	Engagement	2.100	2.100	0	%100
Dépenses d'Intervention	Paiement	160	160	0	%100
	Engagement	160	160	0	%100
Dépenses d'investissement	Paiement	343	258	84-	%75.27
	Engagement	343	358	+ 15	%104.50
Dépenses des opérations financières	Paiement	-	-	-	-
	Engagement	-	-	-	-
Total Hors ressources propres	Paiement	50.632	48.835	-1.797	%96.45
	Engagement	50.632	48.973	-1.659	%96.72

Tableau 2:**Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions****Répartition par sous-programme et activité (crédits de paiement)****(Mille Dinars)**

Sous-programme	Activité	LF compl 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				Montant	%
Tutelle	Activité 1 : Contrôle sur des actes de gestion des administrations, des entreprises et des établissements publics et des collectivités locales	5285	3944	-1341	74.63%
	Activité 2 : Contrôle des actes de gestion relatifs aux dépenses publiques	10276	10276	0	100%
	Activité 3 : Contrôle des actes de gestion relatifs à la commande publique	3879	3879	0	100%
	Activité 4 : Contrôle des actes de gestion des établissements et des entreprises publics	2436	2436	0	100%
	Activité 5 : Suivi et audit des contrats de partenariat	755	755	0	100%
	Activité 6 : Emettre des jugements en matière administrative	28002	-27546	-456	98.37%
	Total	50633	48835	-1797	96.45%

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les tableaux 1 et 2 relatifs à l'exécution du budget du programme « Contrôle » pour 2021 montrent que les circonstances exceptionnelles engendrées par la propagation du coronavirus, n'ont pas influencées l'exécution budgétaire du programme sachant que le taux de réalisation est de 96,72 % des crédits d'engagement et 96,45 % des crédits de paiement alloués pour cette année, estimés à 50,632 MD, selon la loi de finances complémentaire pour 2021.

Il convient de noter que les dépenses de rémunération, de fonctionnement et des interventions réalisées (pour les engagements et les paiements) se sont élevés à 98,37 % du total des crédits.

En ce qui concerne le taux de réalisation au niveau des dépenses d'investissement, il a atteint 104,5 % des crédits d'engagement et 75,27 % des crédits de paiement. Cela s'explique par :

- Le transfert des reliquats des crédits d'engagement de l'année 2020
- L'exécution des marchés publics pour l'introduction d'un système de gestion informatique au sein du Tribunal administratif et la maintenance des bâtiments s'étend sur plus d'un exercice,

Étant donné que le budget d'investissement est transférable d'une année contrairement au budget de fonctionnement, la facturation est tributaire de l'état d'avancement des travaux.

Programme 3 : Information, Communication et Formation

**Responsable du programme:
Mr Amine Ben Amor**

**Date de nomination: 30 octobre
2020**

1 – PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

La stratégie du programme « Information, communication et formation » est fondée sur la mise en œuvre de la politique de l'État visant à promouvoir le secteur de l'information et de la communication pour garantir la qualité du contenu médiatique, assurer la pérennité du service public audiovisuel, développer les compétences des journalistes et communicants par la formation et faciliter l'accès à l'information relative à l'activité gouvernementale.

Les axes stratégiques de la mission de la présidence du gouvernement inhérents à ce programme sont représentés comme suite:

Axe stratégique 1 : Soutenir les établissements de médias publics,

Axe stratégique 2 : Communiquer, informer et présenter l'activité gouvernementale.

Quant à la contribution des acteurs publics, elle se limite à garantir la continuité du fonctionnement du service public, à cause des :

- difficultés dans le secteur de la presse et de l'édition en raison du développement technologique qui a engendré une accélération de la propagation de l'information qui dépasse le rythme de la presse écrite,
- difficultés économiques du pays et la concurrence entre les entreprises médiatiques privées réduisant ainsi des ressources financières provenant de la publicité et des souscriptions,

– difficultés structurelles causées par l’inflation des salaires et des dettes de ces établissements.

Objectif stratégique 3.1 : Gouvernance des organismes de médias publics audiovisuels et de presse:

Cet objectif vise à assurer l’efficacité des médias publics, contribuant ainsi à une meilleure allocation des subventions publiques qui leur sont attribuées de manière à favoriser leur développement et à refléter leur gouvernance.

En effet, les médias publics ont un rôle stratégique en appuyant la communication qui vise à introduire des stratégies nationales, garantir le droit à l’information et s’engager à refléter le pluralisme (culturel, social...). Ces médias opèrent dans un secteur concurrentiel en raison de la multiplicité des chaînes de radio et de télévision privées dans un marché local trop restreint (le nombre de consommateurs de contenu médiatique local et étranger ne dépasse pas 11 millions d’individus).

En raison des subventions publiques limitées, les médias publics doivent diversifier leurs ressources financières pour assurer leur pérennité et la qualité des services qu’ils fournissent aux citoyens.

Cependant, ces médias n’ont pas réussi à développer leurs ressources financières propres à cause de la baisse de la recette publicitaire, des ventes et des abonnements, en plus des effets de la pandémie.

Indicateur 3.1-1 : Évolution des ressources propres des médias publics							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	-	-27 %	%1.8	-5.43%	%300-	%2	2023

Cet indicateur concerne l’évolution des ressources propres des médias publics (audiovisuel et presse écrite) de manière à préserver la pérennité du service public et maintenir l’équilibre financier des établissements concernés.

Organisation	Prévision 2021	Réalisations 2021	Taux de croissance
Télévision tunisienne	33000	34505	%4.56
Radio tunisienne	18651	17620	%5.53-
La nouvelle société d'impression, de journalisme et d'édition	10200	6500	%36.3-
Agence de presse Tunis Afrique	1342	1347	%0.4
Centre africain de formation des journalistes	70	4	%94.3-
Centre d'information, de formation et de documentation sur les associations	180	19.440	%89.2-
Total	63443	59995	-5.43%

Le tableau ci-dessus, montre une nette amélioration des ressources propres, qui sont passées de -27 % en 2020 à -5,43 % en 2021, sans pour autant atteindre la valeur estimée de 1,8 % au cours de la même année. Cela s'explique par :

- L'amélioration de ressources propres de l'établissement de la télévision tunisienne, principalement en raison de l'augmentation des recettes publicitaires.
- La diminution des ressources propres de l'établissement de la radio tunisienne en raison du recouvrement partiel des créances dues à la Société tunisienne d'électricité et de gaz.
- La diminution des ressources propres de La société nouvelle d'imprimerie, de presse et d'édition (SNIPE) à cause de la baisse des ventes, des abonnements et de la recette publicitaire.
- La stabilité des ressources propres de l'Agence Tunis-Afrique presse
- La décroissance des ressources propres du Centre africain pour la formation des journalistes et des communicateurs est dû à la suspension des sessions de formation à cause de la pandémie du Coronavirus et le report de la convention de la formation avec l'Union Européenne.
- La régression des ressources propres du centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations IFEDA en raison de la

suspension des sessions de formation à cause de la pandémie de Coronavirus et la gratuité des formations destinés aux associations.

En effet, l'année 2021 a été pleine de défis à différents niveaux qui ont influencé l'indicateur de développement des ressources propres des établissements de médias publics, notamment pour les raisons suivantes:

- Les faibles recettes de publicité en raison des difficultés économiques, la concurrence intense entre les médias publics d'une part et les médias privés d'autre part, et la dépendance des publicitaires à l'égard des taux d'audience pour optimiser la répartition du budget alloué à la publicité et assurer une meilleure compétitivité de leurs produits.
- La régression de l'édition et des ventes des journaux à cause de l'augmentation des coûts d'impression ; un phénomène mondial dû au développement des technologies de communication et à la multiplication de plateformes médiatiques en ligne qui répondent aux besoins des citoyens en matière d'accès rapide et facile à l'information.
- L'interruption de la production audiovisuelle dans les médias publics à cause de la propagation de la pandémie de Coronavirus, notamment la production de fictions audiovisuelles pour le mois de ramadan, qui auraient favorisé des ressources supplémentaires en raison de l'augmentation des retombées financières de la publicité

En ce qui concerne l'indicateur "l'évolution des ressources propres des médias publics", il est suggéré de :

- Inciter les établissements de médias publics audiovisuels à adopter un modèle économique visant à améliorer leurs ressources financières et leurs positions concurrentielles par rapport aux médias privés;
- Encourager la société nouvelle d'impression, de presse et d'édition (SNIPE) à développer sa plateforme électronique pour subvenir aux nouveaux besoins de

lecteurs et de publicitaires et s'adapter à leurs nouveaux comportements et adopter des méthodes de marketing efficaces.

Objectif stratégique 3.2 : Faciliter l'accès aux données relatives à l'activité gouvernementale:

Cet objectif veille à ce que les citoyens soient informés par l'activité et la performance gouvernementales en élaborant et en actualisant périodiquement le contenu numérique du portail officiel de la présidence du gouvernement. Il ne fait aucun doute que les plateformes numériques ont commencé à se positionner dans la sphère médiatique grâce à l'actualisation permanente de son contenu, ce qui explique le nombre croissant des visiteurs du portail de la présidence du gouvernement qui a dépassé les prévisions.

Indicateur 3-2-1 : nombre de visiteurs du portail de la présidence du gouvernement							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021(2)	Réalisations 2021 /prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	--	283.262	230.000	363.837	%158	290.000	2023

Le nombre de visiteurs du portail de la présidence du gouvernement a atteint 363 837 en 2021, soit un taux de 158 % par rapport aux prévisions de la même année malgré la suspension des activités du gouvernement pendant plus de deux mois après le 25 juillet 2021, cela prouve que les citoyens ont besoin d'être informés au sujet des événements politiques nationaux, de suivre les activités du gouvernement, et obtenir des renseignements fiables.

Le rapport analytique du portail sur le comportement de visiteurs montre que:

- La croissance de nombre de visites coïncide avec des événements politiques importants durant 2021.
- Le taux de femmes visiteurs du portail est de 49.2% légèrement inférieur au taux des hommes visiteurs qui a atteint 50.8%

Le rapport a également constaté que le nombre de pages visitées est de 926 974, et le temps moyen passé par session est de 1 minute et 52 secondes.

Afin d'atteindre l'efficacité souhaitée de cet objectif, il est proposé de:

- Présenter davantage le portail de la présidence du gouvernementale et les services qu'il fournit au public.
- Réaliser un sondage d'opinion pour identifier les besoins des visiteurs du portail.

2- Exécution du budget du programme

En 2021, les crédits de paiement du Programme Information, Communication et Formation se sont élevées à 87.508 MD tandis que les dépenses ont atteint 87.453 MD, le taux général de réalisation a atteint 99,94%, réparti comme suit :

- Les dépenses de rémunération 100%,
- Les dépenses de fonctionnement 98,4%
- Les dépenses d'intervention 99,8 %
- Les dépenses d'investissement, estimées à 10 MD alloué au Centre africain pour la formation des journalistes et des communicateurs (CAPJC), alors que le taux de réalisation est égal à 0%.

Ces dépenses sont réparties selon le tableau suivant :

Tableau 1:
Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions
Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	76,371	76,366	5 -	100%
	Paie ment	76,371	76,366	5 -	100%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	1,020	1,004	-16	98.4%
	Paie ment	1,020	1,004	-16	98.4%
Dépenses d'Intervention	Engagement	10,106	10,104	-2	100%
	Paie ment	10,106	10,083	23 -	99.8%
Dépenses d'investissement	Engagement	10	0	10 -	0
	Paie ment	10	0	10 -	0
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0
	Paie ment	0	0	0	0
Total Hors propres ressources	Engagement	87,508	87,474	-34	99.96%
	Paie ment	87,508	87,453	-54	99.94%

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programme et activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LF compl 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				Montant	%
Information, communication et formation	Activité 1 : Subvention au profit de l'Etablissement de la Télévision tunisienne	35.114	35.114	0	%100
	Activité 2 : Subvention au profit de à l'Etablissement de la Radio tunisienne	33.797	33.797	0	%100
	Activité 3 : Subvention au profit de l'Agence Tunis-Afrique Presse	10.880	10.880	0	%100
	Activité 4 : Couverture des activités de la présidence du gouvernement, coordination avec les journalistes locaux et étrangers et édition des communiqués de presse	2.545	2.541	-4	%99.84
	Activité 5 : Subvention au profit du Centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations "Ifeda"	690	690	0	%100
	Activité 6 : Appui et formation des professionnels des médias dans le domaine des médias et de la communication.	602	572	-30	%95.08
	Activité 7 : Subvention au profit de la Société nouvelle d'impression, de presse et d'édition	1.300	1.300	0	%100
	Activité 8 : Promotion du secteur privé de l'information	2.579	2.559	-20	%99.21
	Total	87.508	87.453	-54	%99.94

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

L'ensemble des crédits de paiement alloués au Programme Information, communication et formation est de 87.508 MD alors que les crédits de dépenses ont atteint 87.453 MD, soit un taux de réalisation de 99,94%.

En effet, la consommation des subventions allouées aux médias publics, tels que la Télévision tunisienne, la Radio tunisienne, l'Agence de Tunisie Afrique Presse, le Centre « Ifeda » et la Nouvelle Société d'Impression, de Presse et d'Édition, a atteint un taux

de 100%, sans marquer d'écarts, sachant que l'établissement de la télévision tunisienne a réussi à augmenter ses ressources propres par rapport aux prévisions, de 4,56%.

Le taux de réalisation relatif aux dépenses allouées à la couverture médiatique des activités du chef du gouvernement, la coordination avec la presse locale et étrangère et la rédaction des communiqués de presse a atteint 99,84%, tandis que le taux de réalisation des dépenses destinées à la formation des journalistes dans le domaine de la communication a atteint 95,08%.

Conformément au décret gouvernemental 2020-865 relatif aux conditions et procédures de bénéfice des aides ponctuelles au profit du secteur privé de l'information pour faire face aux répercussions de l'application des mesures de prévention contre la propagation du Coronavirus « Covid-19 », une somme de 2579 MD a été allouée pour encourager et soutenir les entreprises médiatiques, avec un taux de réalisation égal à 99,21%, soit la somme de 2559 MD.

Programme 4 : pilotage et appui

**Responsable du programme:
Madame Ilhem Chaari épouse Seti**

**Date de nomination: 30 octobre
2020**

1 – PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Le Programme de pilotage et appui, vise à établir une administration moderne fondée sur l'utilisation de nouvelles technologies et des ressources matérielles et humaines nécessaires pour atteindre les objectifs de la mission, en tant que programme transversal.

Par conséquent, la stratégie du programme " pilotage et appui " a pour objectif de :

- Assurer la coordination entre les intervenants et activer le dialogue de gestion,
- Moderniser l'administration et opérationnaliser le principe de l'égalité entre les sexes en assurant l'attribution équitable de privilèges comme l'attribution des emplois fonctionnels et l'accès des femmes aux postes de décision,
- Réduire les disparités entre les femmes et les hommes
- Renforcer la formation des cadres et des agents d'exécution dans les domaines de la gestion moderne afin d'accroître la rentabilité des actes administratifs et améliorer sa qualité,
- Améliorer le taux d'encadrement et doter les autres programmes de ressources humaines et matérielles nécessaires.

Le programme vise également à soutenir les efforts de l'État pour compresser les dépenses en rationalisant la consommation et en favorisant l'utilisation des technologies de l'information et le développement et la diffusion de réseau informatique. Les principaux objectifs stratégiques de ce programme sont:

Axe stratégique 1 : Appui logistique : en rationalisant la gestion administrative et financière et en améliorant l'efficacité des ressources humaines

Axe stratégique 2 : Numérisation de l'administration: en favorisant l'utilisation des technologies modernes pour améliorer l'action administrative.

Axe stratégique 1 : Appui logistique

Axe stratégique 1.4 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Cet objectif relève de l'axe stratégique « Appui logistique ». Le programme " pilotage et appui" vise à soutenir l'investissement dans les ressources humaines et développement des compétences et des connaissances des agents afin qu'ils puissent s'acquitter pleinement de leurs tâches, faire progresser l'échelle professionnelle et réaliser leurs aspirations. Dans le cadre d'appui aux ressources humaines, le programme souhaite soutenir les structures centrales avec les compétences nécessaires en activant les promotions et les sessions de formation dans le but de développer les compétences et de mettre à niveau les compétences professionnelles des agents, ce qui conduit à une meilleure maîtrise de la masse salariale, en particulier après la suspension des recrutements et le départ à la retraite de nombreux cadres.

Indicateur 4.1-1 : Taux d'encadrement							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 /prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	--	67	64	95	%75	2023

Dans l'ensemble, le taux d'encadrement enregistré en 2021 est plutôt acceptable par rapport aux prévisions. L'indicateur de l'évolution du taux d'encadrement était de 64 % comparativement à 67 % estimé en 2021. Cela est principalement dû à la faiblesse de nombre de postes autorisés pour la promotion par rapport au nombre d'agents répondant aux conditions de la promotion dans les catégories A1 et A2, en plus de la limitation de recrutement aux besoins prioritaires comme indiqués dans la circulaire relative à la préparation du budget.

Indicateur 4.1-2 : Taux de formation							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 /aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	--	55	34	61.81	%65	2023

Dans l'ensemble, le taux de formation en 2021 n'a pas atteint les résultats souhaités, l'indicateur de réalisation du plan de formation atteignant 34 % comparativement à 55 % comme estimation pour 2021. Cela est dû à plusieurs facteurs, dont les plus importants sont :

- la poursuite du protocole sanitaire,
- l'interdiction d'organiser des événements ou des sessions de formation pendant le premier semestre de 2021,
- la suspension des activités à la présidence du gouvernement à compter de la date du 25 juillet 2021, jusqu'au début d'octobre de la même année, date à laquelle un nouveau gouvernement a été nommé ;
- limitation des crédits alloués à la formation qui s'élèvent à 104 MD dont 92,18% ont été consommés.

Analyse et interprétation de la performance de l'objectif selon les résultats de ses indicateurs:

Le Programme « pilotage et appui » a été en mesure d'atteindre partiellement l'objectif pour les raisons suivantes :

- En ce qui concerne l'indicateur « taux d'encadrement », comme indiqué précédemment, il était nécessaire de se conformer à la circulaire n° 16 du 14 mai 2020 relative à la préparation du budget de l'État pour l'année 2021 qui a interdit le recrutement d'agents pour l'année citée, à l'exception de certaines spécialités prioritaires et a exigé le redéploiement des ressources humaines disponibles et le report de l'incidence financière dû à l'avancement durant 2021 à 2022.

Le Programme « pilotage et appui » veille à renforcer la mission par les ressources humaines nécessaires à travers le détachement, la mutation et le redéploiement des ressources humaines dans les diverses structures de la présidence du gouvernement.

- En ce qui concerne l'indice « taux d'encadrement », il convient de noter, qu'une partie des activités de formation est réalisée par la Direction générale de la formation et du développement des compétences sans compter les sessions de formation réalisées par les structures de la présidence du gouvernement dans le cadre des dons, dans le même indicateur.

L'amélioration de cet indicateur implique l'établissement du principe de centralisation de la formation et l'utilisation des nouvelles technologies pour réaliser du plan de formation et de développement des compétences des agents publics en diversifiant les modalités de mise en œuvre des activités de formation, notamment par des modules présentiels et d'autres à distance ou des modules qui combinent les deux formes.

Objectif stratégique 2.4 : Gouvernance de la gestion des moyens et des équipements

Cet objectif s'inscrit dans l'axe stratégique " Appui logistique " ; ainsi, le programme « pilotage et appui » veille à mettre en place les mesures nécessaires à la rationalisation de la consommation afin d'améliorer la gestion des dépenses.

Cet objectif vise la réduction des coûts de consommation du carburant en surveillant davantage le parc de véhicules, en comparant les taux enregistrés avec les résultats antérieurs et les données du fabricant, en rationalisant l'instauration et l'exploitation des mécanismes de maintenance modernes.

Indicateur 4.2.1 : moyenne de consommation de carburant pour les voitures de service

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	-	8.6	8.57	100	8.4	2023

De manière générale, la moyenne de consommation de carburant pour les voitures de service réalisée en 2021 est acceptable par rapport aux prévisions. L'indicateur montre que la consommation est de 8,57 L/km, comparativement à 8,6 L/km prévue en 2021. Cela est principalement dû aux mesures liées à la rationalisation de la consommation, entreprises par les structures de la mission durant l'année 2021

Analyse et interprétation de la performance de l'objectif selon les résultats de ses indicateurs:

Le Programme « pilotage et appui » a été en mesure d'atteindre l'objectif grâce à l'application des mesures suivantes :

- Installer un système GPS dans tous les véhicules de service, suivre quotidiennement leurs voies de circulation et prendre les mesures nécessaires à l'égard des agents qui ont manqué à leurs engagements.
- Installer le « Boitier ID » dans tous les véhicules de service accompagnés d'une clé codée afin d'identifier le conducteur pendant la circulation du véhicule et de déterminer les responsabilités en cas d'accident grave ou déviation.
- Déterminer l'itinéraire de chaque véhicule et organiser les voies de circulation des véhicules de service consacrés à la distribution de courrier selon les régions et les gouvernorats en fixant un programme quotidien pour la collecte et la distribution de courriers, à l'exception des cas d'urgence.
- Contrôler les dépenses de fonctionnement de la mission en prenant les mesures nécessaires pour les réduire, telles que l'accélération de processus d'aliénation des véhicules inutilisables, l'installation de système GPS dans tous les véhicules de service, et la mise en place d'un plan de contrôle de la consommation d'énergie et l'exploitation des énergies alternatives et renouvelables.

- Rationaliser la consommation de carburant par le biais de la carte de recharge AGILIS.
- Respecter la périodicité du contrôle technique des véhicules de service.
- Utiliser un système de gestion du parc de véhicules.
- Mettre hors usage les véhicules dont les coûts d'entretien sont élevés.
- Utiliser le gaz naturel comme énergie alternative au lieu du carburant pour les véhicules administratifs qui favorise l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement.
- Organiser des sessions de formation dans les domaines de la maintenance et de la conduite professionnelle au profit des chauffeurs et des superviseurs du parc automobile et les agents chargés de la maintenance.
- Organiser des campagnes de sensibilisation qui montrent l'impact positif des actions préventives sur la réduction de la consommation de carburant, la prolongation de la durée de vie des véhicules et la réduction des dépenses d'entretien.
- Rationaliser la consommation d'électricité par le remplacement des vieux appareils qui consomment beaucoup d'électricité par d'autres à haut rendement énergétique et à faible consommation.
- Rappeler aux utilisateurs l'importance de rationaliser la consommation d'eau par l'élaboration d'affiches de sensibilisation montrant les bonnes pratiques.

Axe stratégique 2 : La numérisation de l'administration

Objectif stratégique 2.4 : Numérisation de l'administration

Cet objectif fait partie du deuxième axe stratégique, "La numérisation de l'administration". Le Programme de « pilotage et appui » joue un rôle transversal en appuyant les autres programmes et en mettant à leur disposition les moyens d'action nécessaires, y compris la mise en place d'un réseau informatique qui permet l'exploitation des systèmes d'information nationaux, la protection des renseignements personnels et la messagerie électronique ainsi

que l'établissement des canaux d'échange entre toutes les structures du ministère.

Indicateur 1.2.4 : taux d'exploitation des systèmes d'information							
indicateur	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Réalisations en 2021	Valeur cible	Année
	2019	2020	2021 (1)	2021 (2)	/prévisions de 2021 (2)/(1)		
Taux	-	-	50	100	200	75	2023

Dans l'ensemble, le taux d'exploitation des systèmes d'information a atteint en 2021 un taux de 100% contre une prévision de 50% pour la même année, grâce aux orientations adoptées au cours de la dernière année en initiant la rénovation et le remplacement des équipements informatiques.

Analyse et interprétation de la performance de l'objectif selon les résultats de ses indicateurs:

Le Programme « pilotage et appui » a atteint l'objectif et a subvenu aux besoins des agents en terme d'équipements informatiques comme suit : 35 ordinateurs de bureau, 31 imprimantes et 4 scanners ont été fournis afin d'améliorer les conditions de travail et d'optimiser l'utilisation du système informatique.

2- Exécution du budget du programme :

Le budget de paiement du Programme « pilotage et appui » estimé à 62270 MD dont 60968 MD ont été décaissés avec un taux de réalisation de 97,91%.

Le total des crédits d'engagement est de 63755 MD dont 63329 MD sont décaissés.

Globalement, le taux de décaissement des crédits des sous-programmes est acceptable à cause des circonstances exceptionnelles inhérentes aux mesures sanitaires strictes et la suspension des activités administratives dès 25 juillet 2021 jusqu'au début octobre de la même année et la réduction significative d'un nombre de conseillers et des chargés de missions.

Tableau 1:

**Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2021
par rapport aux prévisions (Répartition par nature de la dépense)**

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de Rémunération	Engagement	26,790	26,740	50 -	99.81%
	Paiement	26,790	26,723	67 -	99.75%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	9,881	9,663	218 -	97.79%
	Paiement	9,881	9,272	609 -	93.84%
Dépenses d'Intervention	Engagement	22,959	22,883	75 -	99.67%
	Paiement	22,959	22,861	98 -	99.57%
Dépenses d'investissement	Engagement	4,126	4,043	83-	97.99%
	Paiement	2,641	2,112	529 -	79.97%
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0
	Paiement	0	0	0	0
Total Hors ressources propres des établissements publics	Engagement	63,755	63,329	426 -	99.33%
	Paiement	62,270	60,968	1,303 -	97.91%

°Sans compter les ressources propres des établissements

Le taux de consommation des crédits de paiement pour l'activité du programme « pilotage et appui » était de 97,91 % par rapport à l'estimation et de l'ordre de 99,33 % des crédits d'engagement. Ces taux reflètent la pertinence des prévisions malgré les difficultés et les périodes de suspension des activités administratives durant l'année 2021. Cela traduit la volonté du programme d'assurer l'appui nécessaire aux autres programmes selon les objectifs stratégiques prédéfinis.

Tableau 2 :

**Exécution du budget de la mission de la présidence du gouvernement pour l'année 2021
par rapport aux prévisions
Répartition par activités**

(Mille dinars)

Activités	Prévisions 2020 LFC (1)	Réalizations 2020 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	Taux de réalisation (2)/(1)x100
			(2)-(1)	
Activité 1 : programmation et suivi de l'activité gouvernementale	3073	3051	- 22	%99.28
Activité 2 : suivi des dossiers économiques, sociaux et politiques du chef du gouvernement et des décisions des conseils des ministériels	6136	6125	-11	%99.82
Activité 5 : Suivi des cellules de gouvernances, de la formation et de la prévention de la corruption	79	79	0	%100
Activité3 : subvention au profit de l'archive national	2368	2341	-27	%98.86
Activité 4 : subvention au profit du centre national de documentation	4485	4351	-134	%97.01
Activité 6 : subvention au profit de Baiet Al Hikma	2363	2363	0	%100
Activité 7 : appui logistique	43767	42658	-1109	%97.47
Total	62271	60968	-1303	%97.91

Programme 5 : Gestion du secteur public

**Responsable du programme:
Madame Fadhila Dridi Ep Zina**

Date de nomination: 30 octobre 2020

1 – Résultats de performance du programme :

Le programme « Gestion dans le secteur public » est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale dans le domaine de la fonction publique, de la modernisation de l'administration, cela à travers les axes suivants:

- La gestion des ressources humaines
- La rationalisation des ressources humaines de la fonction publique
- Le développement des compétences et perfectionnement des aptitudes
- Développement de la gestion des établissements et des entreprises publiques.

Objectif stratégique 5.1 : Améliorer et rationaliser la gestion des ressources humaines de l'administration

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du premier sous-programme relatif à la modernisation de la fonction publique. Il vise à réduire la masse salariale et améliorer la performance des agents publics à travers la révision des systèmes d'évaluation et de motivation, la mise en place d'un système pour une haute fonction publique et une gestion discrétionnaire des ressources humaines.

En effet, l'année 2021 a été caractérisée par un rythme de réalisation relativement lent en raison des changements politiques et de la pandémie du Coronavirus, qui a engendré la suspension de certaines activités de juillet à octobre 2021. Cependant, on a pu réaliser les activités programmées dans le cadre des programmes de coopération internationale, les négociations avec le partenaire social et la préparation du programme de réforme avec le Fonds monétaire international.

Indicateur 5.1.1 : Nombre des procédures et des textes réglementaires réalisés dans le domaine de la rationalisation de la gestion des ressources humaines

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	40 %	60	65	%108.33	80	2023

Cet indicateur permet de mesurer le nombre de textes organisationnels qui seront réalisés ou actualisés dans le domaine de la gestion des ressources humaines dans le but de réduire la masse salariale, limiter l'évolution du nombre de salariés, définir les besoins réels de l'administration, et redéployer les ressources humaines.

Le tableau ci-dessus montre l'évolution du nombre de procédures et de textes réglementaires mis en œuvre dans le domaine de la rationalisation de la gestion des ressources humaines, qui a atteint 108 % durant l'année 2021. Cette augmentation est due à la préparation du Programme National de Réformes et des textes approuvés à cet effet au cours du dernier trimestre de l'année.

L'indicateur 5.1.2 relatif au contrôle du taux d'absentéisme dans la fonction publique (par la révision des textes juridique en vigueur dans le domaine de la gestion des congés) a été abandonné depuis 2020.

Indicateur 5.1.3 : taux d'efficacité de la gestion des ressources humaines

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	50%	65 %	65%	65%	%100	70%	2023

Concernant l'indicateur 5.1.3 : le taux d'efficacité de la gestion des ressources humaines a atteint 65%. Ce résultat s'explique par l'élimination des difficultés qui ont entravé l'atteinte de l'objectif et la réalisation des prévisions; à savoir : la résistance des agents et de leurs supérieurs hiérarchiques au changement, les difficultés financières, les entraves liées au déplacement des experts pour appuyer les autres ministères au cours

de la mise en place d'un système de gestion discrétionnaire des ressources humaines et la pression exercée par les syndicats.

La loi de finances pour l'année 2022 a prévu un certain nombre de mesures ayant pour objectif de surmonter les différents problèmes et difficultés évoqués ci-dessus et à réduire la masse salariale par rapport au produit intérieur brut (PIB) dont les plus importantes:

- La suspension de l'application de la loi n° 2020-38 qui impose le recrutement de 10 000 titulaires de diplômes supérieurs au chômage depuis dix ans et plus, et qui sont inscrits aux bureaux de l'emploi.
- La rationalisation des recrutements, à l'exception des recrutements des diplômés des écoles de formation et des recrutements orientés vers certains secteurs vitaux, avec une réduction de 50 % au niveau des recrutements dans les corps actifs.
- L'incitation des agents publics à créer des entreprises en prolongeant la période du congé pour la création d'une entreprise d'un an renouvelable à trois ans renouvelables une seule fois.
- Mettre en place un programme exceptionnel de départ à la retraite anticipée au profit des salariés ayant atteint au moins l'âge de 57 ans. Dans lequel, l'agent concerné bénéficie immédiatement de la pension de retraite à partir de la date de départ à la retraite et l'employeur prend en charge les pensions et les cotisations sociales exigées pendant la période de départ à la retraite jusqu'à la date où la personne en question atteint l'âge légal de retraite.

D'autres travaux sont en cours de réalisation afin d'améliorer la gestion des ressources humaines pour:

- Développer un système d'information sur les ressources humaines, en coordination avec le Centre national d'informatique (CNI), fournissant des données statistiques précises concernant la masse salariale dans la fonction publique, pour permettre au gouvernement d'anticiper les répercussions sur le budget.
- Établir un tableau de bord général pour aider à la prise de décisions concernant la gestion des ressources humaines dans le secteur de la fonction publique. Ce

tableau de bord sera adressé aux ministères et doit être actualiser et développer de façon permanente.

- Mettre en place un système d'évaluation objectif pour assurer la performance des agents.
- Inciter à mettre en place un système juridique de la haute fonction publique, publier les textes d'application et installer un système de gestion discrétionnaire des ressources humaines en achevant le processus d'enquête fonctionnelle dans les autres ministères afin d'actualiser leurs organisations dans le but d'éviter la duplication des tâches et des attributions et définir ainsi les missions de chaque ministère et de ses différents organes. Cela permet d'élaborer un référentiel général des fonctions administratives et techniques dans toutes les administrations publiques et de fixer les conditions nécessaires pour occuper chaque fonction de manière scientifique puis préparer les fiches descriptives des tâches.

Axe stratégique 5.2 : Développer et perfectionner les compétences

Cet objectif s'inscrit dans le sous-programme n°1 « Modernisation de la Fonction Publique ». Il vise l'accompagnement et le développement des capacités des agents publics dans le but d'améliorer leurs performances et doter les structures et les établissements publics de formation des moyens pour assurer une formation de qualité. En effet, l'année 2021 a été marquée par les restrictions excessives liées au COVID-19 qui interdisent tout rassemblement et activité présentielle, notamment durant le premier semestre 2021. Cependant, plusieurs activités et nombreuses étapes de formation programmées ont été réalisées en recourant davantage aux nouvelles technologie de communication et à la programmation de sessions de formations en ligne et des prestations de services à distance.

Indicateur 5.2.1 Nombre des agents bénéficiant, d'au moins une session de formation.

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021(2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	208	660	1200	1132	94.3%	1600	2023

Cet indicateur permet de mesurer le nombre des agents ayant bénéficiés d'au moins une session de formation dans le but d'ancrer le principe d'égalité entre les agents et améliorer leurs rentabilités. Le nombre des bénéficiaires des sessions de formation a atteint 1132 soit un taux de réalisations de 94.3% par rapport à la valeur estimée 1200.

Cet écart s'explique par :

- L'interruption des projets à cause de la pandémie de Covid-19
- L'annulation de session de formation en présentiel à cause des mesures sanitaires
- L'annulation de participation des agents effrayés par la pandémie à des sessions de formation présentielle
- Le nombre limité de formateurs en ligne
- L'insuffisance de contenu pédagogique adéquat aux formations en ligne.

Indicateur 5.2.2 : Taux des agents bénéficiant, d'une session de formation au niveau régional et local

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	-	35	32%	91.62%	40	2023

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des agents bénéficiant d'une session de formation au niveau régional. L'écart entre les prévisions et les réalisations s'explique par :

- La répartition des participants selon les phases de formation continue pour l'avancement de grade suite à leurs réussites aux examens des unités de valeur,
- Les conventions signées avec les structures administratives qui déterminent la liste des participants

- La réalisation des sessions de formation au niveau centrale à l'exception des stages qui sont effectués au sein des gouvernorats pendant deux mois pour chaque élève.

Indicateur 5.2.3 : Taux de participation des femmes aux sessions de formation							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021(2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	51%	35	51%	145.71%	40	2023

Cet indicateur reflète l'ancrage du principe d'égalité entre les sexes dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche genre et l'exécution du plan d'action sectoriel pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le tableau ci-dessus montre que le taux de participation des femmes aux sessions de formation a nettement augmenté pour les raisons suivantes :

- Le taux des femmes qui ont réussi le concours d'entrée au cycle supérieur à l'ENA,
- Le taux des femmes qui ont participé aux sessions de formation continue pour l'avancement de grade suite à leurs réussites aux examens des unités de valeur,
- Les conventions signées avec les structures administratives qui déterminent la liste des participants.

Et afin d'améliorer la performance du programme et de réaliser l'objectif stratégique « Développer et perfectionner les compétences », on a entamé le processus de réforme du système de formation dans la fonction publique à travers:

- La mise en place de plateforme électronique de gestion des plannings de formation
- L'installation d'un mécanisme de formation en ligne pour élargir la participation des agents aux sessions de formation
- La certification des écoles de formation (ENA, ENF et le Centre de. Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD))

Objectif stratégique 5.3 : Développer les méthodes de gestion dans les entreprises et établissements publics

Cet objectif s’inscrit dans le cadre du sous-programme 2 relatif au suivi de l’organisation des entreprises et établissements publics et vise le développement des méthodes de gestion dans les entreprises et établissements publics à travers la rationalisation des processus de recrutement, de promotion, de rémunération et de l’amélioration de productivité.

Indicateur 5.3.1 : taux de pertinence des ressources humaines par rapport aux prérogatives de l’établissement							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	-	-	50	50	100	60	2023

Cet indicateur vise à inciter les entreprises et établissements publics à adopter la loi cadre en tant qu’un document de référence pour la gestion discrétionnaire des ressources humaines (recrutement, promotion, redéploiement) et la publication d’un texte réglementaire fixant les modalités d’organisation du concours externe dans les entreprises et établissements publics dans le but d’ancrer les principes de compétitivité, d’égalité et de spécialisation et inclure des nouveaux métiers tels que le contrôle, l’audit, la gouvernance et autres métiers de consultants lors de la révision des organigrammes

2- Exécution du budget du programme

Les dépenses du programme « Gestion dans le secteur public » en 2021 étaient de 13.495 MD, alors que le budget alloué était de 13.867 MD, avec un taux de réalisation global satisfaisant de 97.32 %. Ci-dessous les taux de réalisations par nature de dépenses :

- les dépenses de rémunération étaient de 93.12 %,
- les dépenses de fonctionnement étaient de 95.38 %,
- les dépenses d’intervention étaient de 100 %
- les dépenses d’investissement, étaient de 100 %.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau suivant :

Tableau 1:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Engagement	9.049	8.729	-320	96.46%
	Paie ment	8.576	8.261	-315	93.12%
Dépenses de fonctionnement	Engagement	1,126	1,074	52 -	%95.38
	Paie ment	1,126	1,074	52 -	%95.38
Dépenses d'Intervention	Engagement	3,577	3,577	0	%100.00
	Paie ment	3,577	3,577	0	%100.00
Dépenses d'investissement	Engagement	115	30	85-	%26.09
	Paie ment	115	115	0	%100.00
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0
	Paie ment	0	0	0	0
Total Hors ressources propres	Engagement	13,867	13,410	457 -	%96.70
	Paie ment	13,867	13,495	372 -	%97.32

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programme et activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Activité	LF compl 2020	Réalizations 2020	Ecart	
			Montant	%
Activité 1 : efficacité de gestion, la rationalisation et la formation des ressources humaines de la fonction publique	4702	4335	-367	%92.19
Activités 2 : développement des compétences et perfectionnement des aptitudes	8617	8613	-4	%99.95
Activité 3 : suivi de l'organisation des établissements et des entreprises publics	548	547	-1	%99.82
Total	13867	13495	-372	%97.32

* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Programme 6 : Modernisation des prestations administratives

**Responsable du programme:
Madame Olfa Souli Ep Ouertani**

Date de nomination: 30 octobre 2020

1 – PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE PERFORMANCE :

Le programme de « modernisation des prestations administratives » s’inscrit dans le cadre de la stratégie du gouvernement pour réformer le secteur public étant donné son rôle important dans la promotion du processus du développement à travers:

- Améliorer la qualité des prestations administratives et les rapprocher aux citoyens,
- Simplifier les procédures administratives,
- Consacrer la transparence en maintenant le droit d'accès à l'information et l’ouverture des données gouvernementales,
- Développer l’administration électronique et instaurer l’Open Gov,

Ce qui est de nature à renforcer la confiance entre le citoyen et l’administration.

Ce programme est chargé d’exécuter les axes stratégiques suivants :

Axe stratégique 1 : L’amélioration et le contrôle de la qualité des prestations administratives ;

Axe stratégique 2 : La simplification, le rapprochement et la refonte des procédures administratives ;

Axe stratégique 3 : Le développement de l’administration électronique et l’instauration de gouvernement ouvert.

Objectif stratégique 6.1 : Améliorer et contrôler la qualité des prestations administratives

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la modernisation des prestations administratives, la direction de la qualité du service public participe à l'amélioration de la qualité des prestations administratives, le renforcement de la relation entre l'administration et ses usagers et la consolidation de la confiance entre eux; en surveillant le fonctionnement des services administratifs à travers le mécanisme de « citoyen superviseur » qui permet de diagnostiquer l'état des lieux au sein de l'administration par la mise en épreuve des difficultés que rencontrent quotidiennement le citoyen, et en mettant en relief les forces et les faiblesses afin d'y remédier.

Suite aux visites de l'équipe « citoyen superviseur », on a pu soumettre des rapports périodiques et des résultats des missions spécifiques en rapport avec les axes stratégiques du programme (*évaluer la qualité des prestations administratives sectorielles, l'engagement des structures publiques à la qualité de réception sous ses différentes formes, le degré d'application des réformes et des simplifications administratives approuvées dans le cadre de la stratégie de réforme administrative et l'interaction avec les programmes de la modernisation et la digitalisation de l'administration électronique*), aux ministères concernés afin de surmonter les lacunes constatées et par la suite définir un certain nombre d'indicateurs de mesure de performance pour déterminer leur réactivité, ainsi que les gouvernorats et les structures qui ont été couverts par l'intervention de l'équipe en définissant « un échantillon représentatif » pour les différents secteurs qui fournissent des services directs aux citoyens.

La direction de la qualité du service public a tenu à porter une attention particulière au cours de l'année 2021 sur les domaines relevant de l'objectif stratégique susmentionné. Un rapport annuel est élaboré à l'intention du président du gouvernement, qui synthétise les résultats de l'activité de l'équipe « citoyen superviseur ».

Toutefois, en se référant aux réalisations quantitatives, les indicateurs statistiques ont enregistré une dégradation par rapport aux prévisions de l'année 2020 ainsi qu'aux réalisations des deux dernières années. Cela est dû à l'interruption de l'activité administrative à cause de la pandémie du coronavirus et à la disparité des réactivités des ministères au rapport de l'équipe « citoyen superviseur ».

Le taux de réponses totales aux correspondances a atteint 65% au cours de l'année 2021 (en calculant le nombre de réponses par rapport au nombre de correspondances adressées aux ministères concernant les observations du citoyen superviseur) ce résultat n'a pas dépassé ceux réalisés en 2019 et 2020.

Indicateur 6.1.1 : Taux de réponse aux correspondances adressées aux ministères concernant les observations du citoyen superviseur							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	66	59	80	65	81.25	75	2023

L'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations s'explique essentiellement par :

- Le retard des réponses des ministères aux correspondances.
- L'instabilité des coordinateurs au sein des ministères chargés de suivre les rapports et de répondre aux observations et le manque d'engagement vis-à-vis qui leur sont confiées.
- L'absence d'une application informatique qui facilite leurs tâches.

Indicateur 6.1.2 Taux de réponse des ministères aux observations du citoyen superviseur							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	30.44	21.15	33	31.60	95.75	37	2023

Le taux de réactivité est calculé suite à la réception des réponses auprès des différents ministères et structures auxquels on a adressé les observations de l'équipe citoyen superviseur.

Le taux de réactivité totale aux observations de l'équipe citoyen superviseur a enregistré une amélioration par rapport à l'année 2020. Toutefois, une légère baisse a été enregistrée par rapport aux prévisions, cela s'explique par la qualité des réponses obtenues de certains ministères, qui étaient de nature générale et ne peuvent donc être exploiter pour déterminer ce taux.

Indicateur 6.1.3 : taux de couverture des gouvernorats							
Indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Taux	66.66	71	80	62.5	78	90	2023

Cet indicateur met en évidence l'effort déployé pour couvrir le plus grand nombre possible de gouvernorats par les visites de l'équipe citoyen superviseur, ce qui se répercute positivement sur la qualité des prestations fournis par les structures publiques.

L'écart enregistré dans la réalisation de l'objectif est dû au nombre restreint de citoyen superviseur, surtout dans les régions, et au report de recrutement de nouveaux citoyens superviseurs vu la conjoncture sanitaire en 2021, qui a inhibé l'ouverture de concours et la convocation du comité de concours.

Indicateur 6.1.4 : le nombre de services visités							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	2840	2685	3300	1065	32	3100	2023

Cet indicateur vise à améliorer la représentativité des services publics et à gérer leur répartition selon les ministères et les gouvernorats. L'écart enregistré entre les prévisions

et les réalisations est expliqué par:

- Une composante dédiée aux visites de l'équipe superviseur dans la plateforme n'est pas encore développée.
- La liste des services inscrits dans la base de données sans actualisation.
- Le manque du nombre de citoyens superviseurs en plus de la conjoncture sanitaire causée par la pandémie de Covid-19, qui a perturbé le fonctionnement normal des services publics et empêché la réalisation des objectifs prédéfinis.

Les principaux obstacles entravant la réalisation de l'objectif stratégique sont les suivants :

- L'instabilité des parties chargées du suivi du dossier du citoyen superviseur ;
- L'absence des réponses régulières aux rapports ;
- Les réponses de nature générale ne peuvent pas être exploiter pour calculer les indicateurs ;
- Les actions correctives nécessaires n'ont pas pu être réalisées par les ministères concernés faute de crédits alloués à cet effet.
- Le report de recrutement des citoyens superviseurs en raison de la situation sanitaire.

Pour surmonter ces obstacles, des activités seront menées :

- Développer le contenu de la formation destinée aux citoyens superviseurs dans les domaines de l'audit des référentiels qualité,
- Moderniser les méthodes de travail de l'équipe en adoptant les nouvelles technologies pour aboutir à l'efficacité de ses interventions et permettant l'exercice de ses tâches à distance ;
- Diversifier les sujets des missions d'audit orientées en adoptant une approche participative pour assurer plus de réactivité des ministères.
- Intensifier les visites quotidiennes pour assurer une couverture géographique plus large des services publics, notamment dans les régions internes ;
- Renforcer la coordination avec les structures du ministère concernées par la réforme et la digitalisation de l'administration dans le cadre de la bonne mise en œuvre

de la stratégie de modernisation des prestations publiques.

- Rechercher les moyens de développer un système informatique de la direction de la qualité du service public afin de fournir des données statistiques reflétant le degré de réactivité des ministères avec les observations enregistrées et l'évolution des secteurs auxquels ils se réfèrent dans le domaine de la qualité ;
- Obtenir les crédits nécessaires pour développer une application informatique dédié à l'équipe citoyen superviseur. Il faut noter que dans le cadre des coopérations internationales, un projet de développement d'une application informatique spécifique à la direction de la qualité des services publics, est élaboré (objectifs, ses composantes et son coût) et adressé à un certain nombre d'organisations internationales afin de rechercher des sources de financement sans aboutir à une réponse.

Objectif stratégique 6.2 : Simplifier et rapprocher les prestations administratives et les restructurer :

Cet indicateur est considéré parmi les piliers du programme de modernisation de l'administration publique qui vise à réduire les difficultés rencontrées par les usagers avec les services publics et ce à travers l'amélioration de la qualité de réception et la simplification des procédures administratives et leur restructuration toute en se basant sur une approche innovante fondée sur les perceptions, les besoins et les suggestions des usagers et sur la proximité des prestations administratives prioritaires et la facilité d'y accéder.

En effet, des plans de travail ont été élaboré au cours de l'année 2021 afin de simplifier 4 processus administratifs et installer 23 maisons de services au public dont 14 maisons ambulantes.

Indicateur 6.2.1 : Nombre des services ayant obtenus le label de qualité d'accueil "Marhaba"							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
nombre	-	6	20	1	5	22	2023

L'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations est dû à :

- Non-achèvement de la qualification de 14 maisons de services administratifs dans les régions pour l'obtention de label « Marhaba » notamment en terme de l'installation d'un système de gestion de la qualité conformément aux exigences de label et des documents connexes ;
- Un certain nombre de structures publiques ont abandonné la poursuite des travaux préparatoires pour répondre aux exigences de label ;
- L'absence d'un plan de communication définissant le contenu de label ainsi que le cout élevé de son obtention soit en termes des activités préparatoires ou en termes de certification de conformité au label.

Indicateur 6.2.2 : Le nombre de processus administratif révisé							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	-	7	11	11	100	17	2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la gouvernance électronique pour la promotion de la transition numérique des prestations administratives « Gov Tech » en collaboration avec la banque mondiale, une assistance technique est élaborée pour simplifier 4 processus liée aux évènements de vie de citoyen et relatifs au secteur scolaire et sociale :

- Un évènement de vie lié à l'inscription scolaire ;
- Un évènement de vie lié à l'abandon scolaire précoce ;
- Un évènement de vie lié à l'aide sociale ;
- Un évènement de vie lié à la couverture sociale pour les bénéficiaires à revenus non constants ;

Dans ce cadre, une conception initiale de simplification des événements de vie a été élaborée en concertation avec toutes les parties prenantes, et un plan d'action a été

élaboré pour chaque événement de vie, qui sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres.

Indicateur 6.2.3 : le nombre total des maisons de service administratifs créées de différents types							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
nombre	30	51	80	74	92.5%	90	2023

L'ouverture des maisons de services au public a connu un retard lié au non achèvement des travaux d'aménagement des maisons des services dans les délégations suivantes : Nasrallah, Hidra, Bimbla, Zarmdine, Mahammadia, Sabelet Aouled Askar.

Les principales difficultés qui ont entravé la réalisation de l'objectif stratégique se rapportent aux :

- Projet d'amélioration de la qualité d'accueil dans les services publics,
- Projet de généralisation des maisons de service,

Il faut noter que, 14 maisons de services régionales n'ont pas octroyé le label « Marhaba » à cause des:

- Difficultés à élaborer le dossier d'audit pour l'obtention du label,
- Désengagement des responsables des maisons de services par rapport à l'approche qualité,
- Manque de ressources humaines.

Afin de surmonter ces obstacles, on a coordonné avec les caisses sociales qui supervisent les maisons de services postulantes pour l'octroi du label « Marhaba », pour charger ses directions qualité de l'élaboration des dossiers de candidature.

D'autre part, pour promouvoir le label « Marhaba » on a coordonné avec l'institut national de la normalisation et de la Propriété Industrielle dans le but d'organiser une journée d'information qui vise la présentation des exigences du label dans les services publics, particulièrement ceux qui sont en relation directe avec les usagers et les sensibiliser de

l'importance d'y adhérer.

Quant aux difficultés liées au projet de généralisation des maisons de services, elles sont citées ci-dessous :

- Retard au niveau de l'instauration du cadre juridique et institutionnel du projet malgré le consentement des parties prenantes concernant son importance et sa pérennité.
- Les difficultés sur le plan de la tutelle et de la coordination entre les parties prenantes notamment au niveau régional, local et au sein des maisons de services.
- Les difficultés de recrutement, remplacement, motivation et évolution de carrière professionnelle des agents
- Une faible digitalisation de services fournis par les structures adhérentes en plus des défis liés à l'octroi des droits d'accès qui risque d'influencer négativement sur le processus de transition numérique.
- Les risques relatifs à la pérennité du projet si le modèle économique ne serait pas révisé notamment en ce qui concerne la rationalisation des dépenses et la diversification de recettes.

Pour résoudre ces problèmes, on est en train d'instaurer un cadre réglementaire relatif à ce projet et de mettre en place une nouvelle orientation stratégique basée sur la complémentarité entre les processus de décentralisation (services de proximité) et la transition numérique de l'administration (l'inclusion numérique) :

- La mise en place d'une unité de gestion par objectif à la présidence du gouvernement chargé de ce projet durant 3 ans.
- La révision de la convention cadre relative au projet de modernisation et de généralisation des maisons de services et la publication d'un texte réglementaire relatif à son approbation pour confirmer son caractère obligatoire de manière à assurer la pérennité et à consolider l'engagement et l'adhésion de toutes les parties signataires.
- L'introduction du projet dans le cadre du programme de la gouvernance électronique pour encourager la transition numérique des prestations administratives (GOV-TECH) qui aura lieu dans le cadre de la modélisation des maisons de services

numérique au cours de l'année 2022.

- Entamer un projet pilote des maisons de services communautaires dans le cadre de partenariat avec le GIZ.

Objectif stratégique 6.3 : Développer l'administration électronique et instaurer le gouvernement ouvert (Open-Gov):

L'objectif stratégique « développer l'administration électronique et instaurer le gouvernement ouvert » s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement de la transition numérique et la consécration des axes stratégiques du programme qui comprend principalement la modernisation de l'administration, le suivi des politiques publiques, l'amélioration de la qualité de prestations administratives et leurs rapprochements, à travers :

- Le développement de l'administration électronique
- L'instauration de l'Open-Gov
- L'accès aux données publiques (Open Data)
- L'appui de la participation électronique

En ce qui concerne l'axe Open-Gov, il vise la consécration des principes de la transparence, de la participation et de la redevabilité en vue de renforcer le processus démocratique et de créer des opportunités favorisant le développement économique.

En effet, malgré les défis imposés par la pandémie Covid-19 au cours des années 2020 et 2021, on a atteint des résultats acceptables traduits par les indicateurs suivants :

Indicateur 6.3.1 : Nombre des services publics en ligne évalués et développés à travers l'adoption d'un baromètre d'évaluation des services électroniques							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	--	--	35	0	0	45	2023

Les services publics en ligne ne sont pas évalués à cause du retard enregistré au niveau du développement de la deuxième version du baromètre des services publics en ligne en raison d'un défaut de financement prévu par le budget de la mission ; en plus de

l'inachèvement de développement du système d'évaluation des services publics en ligne dont le lancement a été prévu au cours du mois de janvier 2022.

Afin d'améliorer cet indicateur et dans le cadre des programmes du centre de coopération Tuniso-coréenne dans le domaine de l'administration électronique, on est en train de poursuivre les étapes de diffusion d'une plateforme d'évaluation des prestations publiques en ligne « Mequaes » qui permet la publication de l'évaluation de manière instantané et l'accès à un tableau de bord ; en plus d'autoriser au public la consultation des statistiques et les histogrammes concernant les services en ligne. Les données collectées grâce à cette plateforme seront exploitées pour prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité des services en ligne en collaboration avec les structures administratives compétentes.

A partir du deuxième semestre de l'année 2022, une nouvelle version du baromètre des services publics en ligne sera développée à l'instar de la première version de l'année 2019.

Indicateur 6.3.2 : le nombre de consultations publiques réalisées via le portail national de participation publique							
indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 / prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	17	28	40	11	27.5%	32	2023

Aucune évolution n'a été enregistrée au niveau de l'utilisation du portail national de participation électronique, à cause de la faiblesse de la communication en la matière. En effet, on n'a pas développé un plan de communication propre à cette plateforme.

Dans le cadre de la coopération avec l'OCDE, un plan d'action est en cours de préparation pour accroître la demande de consultations publiques en ligne

Indicateur 6.3.3 : Nombre des engagements réalisés dans le cadre des plans d'action du partenariat d'un gouvernement ouvert

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 par rapport aux prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	-	58.26	70	60	86	62	2023

Au cours des années 2020–2021, on a réalisé un niveau soutenu de cet indicateur, malgré les défis liés à la pandémie covid–19 qui ont entravé la coordination avec les structures publiques chargées de la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements et la capacité de ces structures à réaliser les tâches qui leur sont confiées. Dans l'objectif de suivre l'exécution des engagements inclus dans le 3^{ème} plan d'action national du partenariat pour le gouvernement ouvert on a eu recours à la « visio–conférence ».

Indicateur 6.3.4 : Nombre des données publiques ouvertes sur les portails d'Open Data

indicateur	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations en 2021 prévisions de 2021 (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nombre	1000	2500	3300	2700	81%	2700	2023

L'écart enregistré au niveau de la réalisation de cet indicateur est dû aux difficultés suivantes :

- la conjoncture sanitaire liée à la pandémie covid–19, a entravé la coordination et le suivi de processus de l'exécution de projet Open Data surtout que cela exige des réunions, des sessions de sensibilisation et des formations dans les différents ministères et structures sous tutelles afin d'expliquer les méthodologies et les outils de travail.
- l'absence d'une plateforme qui permet le recensement des données.
- un faible accès au portail national Open Data à cause d'une défaillance technologique qui inhibe la publication de ces données.

Dans l'objectif de suivre l'exécution des engagements inclus dans le 3^{ème} plan d'action national du partenariat pour le gouvernement ouvert on a eu recours à la « visio–

conférence ».

En effet, dans le cadre de la coopération tuniso–coréenne dans le domaine de l’administration électronique, l’unité d’administration électronique veille à développer une plateforme nationale de recensement des données publiques qui sera exploitée par les différentes structures publiques.

Un autre projet est en cours pour la refonte du portail Open Data dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale, en vue de sa réhabilitation en terme technologique.

Les principales difficultés rencontrées lors de la réalisation de ces projets sont :

- le retard au niveau de l’instauration d’une cadre juridique relatifs aux données ouvertes,
- le désengagement des acteurs concernés par les projets de l’unité puisqu’il s’agit de projets à caractère transversal,
- l’évolution rapide des technologies nécessitant une mise à jour permanente et souvent même une refonte des plateformes utilisées,
- le maintien, la rémunération et la motivation des ressources humaines de l’unité,
- les risques liés à l’adhésion de la Tunisie au partenariat du gouvernement ouvert en raison de dépassement des échéances de publication des rapports nationaux, notamment dans le domaine des finances publiques.
- l’instabilité au niveau du pilotage des structures chargées des projets, qui a affecté le rythme de mise en œuvre de ces projets.

Les mesures à prendre pour surmonter ces difficultés sont :

- En ce qui concerne l’évaluation des prestations publiques en ligne, une plateforme sera lancée et mise en exploitation au cours de l’année 2022 pour évaluer certains services publics en ligne.
- En ce qui concernent les données ouvertes, une plateforme de recensement des données sera installée afin de faciliter aux différentes structures le recensement des données qui seraient éventuellement publiées sur le Portail National des Données Ouvertes au cours de l’année 2022.

- La refonte du portail Open Data dans le cadre de la coopération avec la banque mondiale, en vue de sa réhabilitation en terme technologique au cours de l'année 2022
- l'organisation des sessions de formations et des ateliers de travail sur l'utilisation de la plateforme de recensement des données au profit des ministères.
- la mise en place des plans d'action annuels dans les différents ministères afin de programmer les activités nécessaires à l'exécution des projets liés aux données ouvertes, notamment le projet recensement des données publiques.
- la prise des mesures et des actions nécessaires pour inciter les structures publiques à utiliser le portail national de participation du public (organisation de journées de sensibilisation, de formations, mise en place d'un cadre organisationnel, réalisation d'un rapport d'évaluation sur l'utilisation du portail).

2- Exécution du budget du programme :

Les dépenses du programme « modernisation des prestations administratives » en 2021 étaient de 1350 MD, le budget alloué était de 1614 MD, avec un taux de réalisation global satisfaisant de 83.62%.

Ci-dessous les taux de réalisations par nature de dépenses :

- les dépenses de rémunération étaient de 88.45 %,
- les dépenses de fonctionnement étaient de 0 %,
- les dépenses d'intervention étaient de 28.46 %
- les dépenses d'investissement, étaient de 0 %.

Ces dépenses sont ventilées dans le tableau suivant :

Tableau 1 :

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de la dépense

(Mille dinars)

Nature des Dépenses		LF complémentaire 2021	Réalizations 2021	Ecart	
				montant	%
Dépenses de rémunération	Paiement	1.484	1.313	-171	88.45
Dépenses de fonctionnement	Paiement	0	0	0	0
Dépenses d'Intervention	Engagement	130	37	-93	28.46
	Paiement	130	37	-93	28.46
Dépenses d'investissement	Engagement	0	0	0	0
	Paiement	0	0	0	0
Dépenses des opérations financières	Engagement	0	0	0	0
	Paiement	0	0	0	0
Total Hors ressources propres	Engagement	1.614	1.350	-264	83.62
	Paiement	1.614	1.350	-264	83.62

Tableau 2:

Exécution du budget du programme pour l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition par sous-programme et activité (crédits de paiement)

(Mille Dinars)

Sous-programme	Activité	LFinitiale 2021	LF compl 2021	Réalizations 2021	Ecart	
					Montant	%
Tutelle	Activité 1 : améliorer et contrôler la qualité des prestations administratives	346	641	548	-93	85.48
	Activité 2 : simplifier et rapprocher les procédures administratives et les restructurer	738	648	479	-170	73.84
	Activité 3 : développer l'administration électronique et instaurer le gouvernement ouvert	236	325	324	-1	99.44
	Total	1320	1614	1350	-264	83.62

* sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Les données financières du programme sont considérées généralement acceptables puisque la plupart de ses dépenses sont destinées à la rémunération dont le taux de consommation a atteint 88.45%.

Concernant les dépenses d'intervention, le taux de réalisation n'a pas excédé le 1/3 à cause de la pandémie du Covid.